

Pour une SÉCURITÉ SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE UNIVERSELLE



| | |
|---|----|
| Préambule | 1 |
| • <i>Là où nous en sommes</i> | |
| • <i>Un besoin de grande transformation</i> | |
| Vers une Sécurité sociale et écologique universelle | 5 |
| • <i>La Sécu comme alternative au système capitaliste</i> | |
| • <i>Un panel de droits nouveaux</i> | |
| • <i>Modalités de mise en œuvre des nouveaux droits</i> | |
| • <i>Un système d'économie alternative conventionnée</i> | |
| • <i>Démocratie au sein de la SSEU</i> | |
| • <i>Répartition des rôles et des pouvoirs entre SSEU et État</i> | |
| • <i>Travail, salaire et revenu</i> | |
| • <i>Travail pour tou.tes et financement de la SSEU</i> | |
| • <i>Augmentation de revenu pour le plus grand nombre</i> | |
| • <i>Évolution des modes de calcul des cotisations</i> | |
| • <i>Socialisation des moyens de production</i> | |
| La monnaie au service de la Sécurité Sociale et Écologique | 26 |
| • <i>Pour une monnaie nationale Sécu complémentaire de l'euro</i> | |
| • <i>Au-delà de la monnaie complémentaire</i> | |
| • <i>Recours à la création monétaire par la BCE</i> | |
| Racines et développement du projet | 33 |
| Bibliographie et références | 35 |

Préambule

Là où nous en sommes

Le 28 juillet 2021, Christophe Cassou, directeur de recherche au CNRS et coauteur du sixième rapport du GIEC - *Groupe international d'experts sur l'évolution du climat* - annonce :

« Nous sommes engagés dans un voyage sans retour, car nous ne pouvons revenir en arrière, en territoire inconnu, car nous n'avons jamais été confrontés à ces défis »

Pour éviter le pire dans les prochaines décennies, l'humanité va devoir réduire considérablement ses consommations en énergie, mettre fin à l'extraction massive des carburants fossiles et des ressources naturelles, et sortir progressivement du nucléaire.

Dans un contexte d'inégalités en pleine explosion, pour éviter les déchirures humaines, les guerres et les catastrophes humanitaires, nous allons devoir organiser cette mutation d'ampleur de manière radicalement solidaire.

Aucune mesure contraignante, qui ne viserait pas prioritairement les plus riches et les principaux responsables de la surchauffe planétaire, ne pourra être acceptée par la majorité de la population.

Aucune politique écologique à la hauteur des défis ne pourra être mise en œuvre sans s'attaquer avec la même détermination aux injustices sociales.

Seule l'implication accrue du plus grand nombre, dans les décisions à prendre et dans leur mise en œuvre, pourra permettre de tracer la voie vers un avenir souhaitable que nous voulons heureux.

Un changement radical s'impose donc concernant nos manières d'être, de vivre, de produire pour satisfaire nos besoins, de prendre les décisions collectivement, de

coopérer, de nous entraider et de réparer les dommages écologiques partout où cela sera possible.

Le système capitaliste, néolibéral, productiviste, mondialisé et financiarisé, exploitant les humains autant que les ressources naturelles, nous a mené à cette situation. Ce n'est pas ce système qui nous permettra d'en sortir.

La « croissance verte », visant de nouveaux profits pour les investisseurs, ou misant sur d'hypothétiques innovations technologiques, hasardeuses, dangereuses ou sur-consommatrices en ressources, ne peut pas être la solution.

La décroissance énergétique, la préservation des ressources, le soin et la solidarité entre les humains, ainsi que la sauvegarde et la régénération des écosystèmes, ne peuvent être « rentables » au sens financier du terme.

Il nous faut donc instituer au plus vite et à grande échelle, d'autres moteurs de développement humain, réorganiser l'activité humaine pour servir l'intérêt collectif et non les profits, et reprendre la maîtrise collective de notre avenir commun.

Un besoin de grande transformation

Pour rendre possible cette révolution, il est indispensable de prendre les rênes des institutions. Face aux forces contraires devenues toutes-puissantes, cela n'est envisageable qu'en réveillant une mobilisation citoyenne d'ampleur capable d'imposer le changement de cap nécessaire.

Pour construire cet élan collectif de masse, **nous avons besoin d'un projet de grande transformation, inspirant et fédérateur**, ouvrant la voie à la concrétisation des aspirations communes les plus essentielles.

Bien que devant être institué par voie législative, ce projet doit dépasser les programmes électoraux, en engageant la population dans son élaboration et sa mise en œuvre.

Il doit être institué pour durer, au-delà des aléas et des possibles retournements politiques, en étant inscrit dans la constitution et fonctionnant en gestion démocratique indépendante de l'État.

Ce projet peut devenir l'un des objectifs fort d'un mouvement social déterminé à concrétiser la mutation écologique, sociale et démocratique dont nous avons besoin.

Un projet de cette envergure a déjà existé dans notre histoire encore récente.

En 1945, le Conseil national de la résistance, issu d'une mobilisation radicale contre le fascisme où la classe ouvrière a pris une part déterminante, a donné naissance à un grand projet inédit garantissant la santé et la protection sociale à vie pour toutes et tous.

Malgré les déconstructions imposées par les pouvoirs politiques successifs répondant aux volontés patronales et néolibérales, « la Sécu » s'est inscrite dans notre vécu collectif comme une institution au service du bien-être de l'ensemble de la population. Elle est toujours inspirante à l'échelle internationale.

Dans le contexte actuel, ce grand projet, étendu à l'ensemble des besoins essentiels, pourrait permettre d'engager la mutation que nous souhaitons pour garantir notre bien-vivre, aujourd'hui et pour les générations futures.

Aujourd'hui, l'objectif de reprise en main citoyenne et d'élargissement des champs couverts par la Sécurité sociale suscite un intérêt perceptible dans de nombreux réseaux associatifs, syndicaux et politiques.

Au-delà de la nécessité de défendre encore ce qui peut et doit l'être, concernant la santé, la retraite et la protection sociale, une volonté nouvelle s'affirme. Elle vise la réappropriation collective et l'élargissement de ce système socialisé en gestion démocratique, initialement autonome par rapport à l'État, fondé sur la garantie de droits universels

pour répondre aux besoins de mieux-vivre de la population, hors logique de profit.

Le travail du collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation* est porteur du projet le plus élaboré en matière de droit nouveau à instituer. Mais d'autres besoins essentiels paraissent nécessaires à couvrir dans une perspective sociale et écologique affirmée. Ils concernent notamment le logement, l'énergie, l'eau, ainsi que le transport, voire les vêtements ou la culture...

Nous appuyant sur les travaux et plusieurs échanges avec des spécialistes de ces questions - Bernard Friot*, Dominique Paturel*, Mathieu Dalmais* pour la Sécurité sociale de l'alimentation, Thomas Coutrot* et Bruno Théret* pour les questions de financement par création monétaire, ainsi que Benoît Borrits* concernant son projet de Sécurité économique - nous tâchons de préciser dans ce livret ce que pourrait être cette « Sécurité sociale et écologique universelle » ou SSEU.

Proposant cet écrit comme base d'échange et de réflexion à poursuivre, nous souhaitons engager un travail d'élaboration collective beaucoup plus large. Alliant les travaux avec les personnes expertes, le développement d'un vaste programme d'éducation populaire et la rencontre avec différents mouvements et expériences citoyennes, associatives, syndicales et politiques, nous souhaitons aller jusqu'à la concrétisation de ce projet. Associé à l'instauration d'une véritable démocratie sociale, écologique et solidaire, ce projet peut permettre de relever les défis des décennies à venir.

L'heure est venue de réveiller l'élan qui caractérise les temps où tout doit et peut changer !

Notre volonté est de mener le combat jusqu'à son aboutissement.

Le chemin pour y parvenir est à tracer ensemble...

Vers une Sécurité sociale et écologique universelle

La Sécu comme alternative au système capitaliste

A l'occasion des 75 ans de la Sécu en octobre 2020, la « Convergence nationale de défense des services publics* » a organisé une table-ronde nationale sur l'histoire et l'avenir de la Sécu avec les organisations citoyennes, syndicales et politiques concernées. Ce temps fort a permis de mettre en évidence plusieurs revendications et projets qui visent une reconquête de la Sécurité sociale et un élargissement possible de ses missions à de nouveaux domaines essentiels à nos vies.

Se sont alors croisés les idées et les projets de Sécurité sociale professionnelle,* de Sécurité sociale de l'alimentation, de Sécurité sociale du logement* ou de Sécurité sociale du 21^{ème} siècle*. L'importance de les faire converger au sein d'un nouveau « Régime général » est devenue une évidence.

Ces différentes perspectives montrent que ce qui a été réalisé en 1946 et 1947, par Ambroise Croizat, alors ministre du travail et ouvrier soutenu par quelques millions de militant.es de la CGT, peut constituer une source d'inspiration concrète pour faire face aux dérèglements sociaux et écologiques en cours.

L'affirmation d'une nécessaire rupture avec le capitalisme, aujourd'hui principal moteur de la destruction des équilibres vivants, renvoie souvent à la peur du soviétisme russe et de ses dérives.

Pour changer de cap, il semble donc plus opportun de se référer à une expérience historique qui nous est chère, attachée à notre patrimoine social et culturel, synonyme de protection et de soin pour le plus grand nombre.

La Sécurité sociale a montré l'ampleur des bénéfices humains qu'elle a pu apporter à toute la population, y compris en infrastructures essentielles au bien-être commun.

Fondée sur la mutualisation et l'universalité des droits, cette institution, gérée démocratiquement par et pour les bénéficiaires, pourrait être grandement étendue pour répondre aux besoins individuels et collectifs dans notre contexte d'urgence sociale et écologique, en dehors des logiques de croissance et de profit.

Un panel de droits nouveaux

Au-delà de la nécessaire reprise en main des droits à la santé et à la protection sociale, l'objectif proposé est donc d'élargir les droits fondamentaux garantis à toutes et tous, potentiellement dans une perspective de « santé globale » associant celle des écosystèmes dont nous faisons partie.

Concrètement, nous proposons que la Sécurité sociale et écologique universelle garantisse, a minima, à toute personne habitant sur le territoire français :

- **la santé** sans condition de ressources
- **la protection sociale**, retraite, chômage, allocations familiales et accompagnement des personnes dépendantes,
- **une alimentation** choisie et de qualité,
- **un logement** suffisamment confortable et peu consommateur en énergie,
- un accès à **l'eau** et à **l'énergie**, renouvelable autant qu'il se pourra, en quantité suffisante sans surconsommation.

Prenant en compte l'ampleur des urgences écologiques, la mise en œuvre de ces droits universels devra intégrer :

- la réduction organisée et planifiée des consommations en énergie et en ressources naturelles,

- la production en énergies renouvelables pour couvrir les besoins incompressibles, avec limitation des impacts négatifs sur les ressources et les équilibres écologiques,
- La protection et la régénération de la biodiversité et des écosystèmes vivants.

Modalités de mise en œuvre des nouveaux droits

En matière d'alimentation, l'objectif sera de garantir à toutes les personnes vivant sur le territoire, une alimentation choisie et de qualité. Elle répondra aux critères sociaux et écologiques définis au sein des instances de la Sécurité sociale et écologique universelle.

Un montant d'achat pris en charge par la SSEU sera garanti au sein du réseau de distribution conventionné. Les moyens de production et de transformation seront développés afin d'assurer la couverture des droits, tout en garantissant la tenue des objectifs écologiques déterminés collectivement.

De même que la définition des critères et des objectifs écologiques associés au conventionnement, le choix de ce qui sera produit et développé relèvera de la délibération collective.

Pour garantir la production d'une alimentation de qualité pour l'ensemble de la population, performante sur le plan écologique, un plan de transformation de l'agriculture sera organisé par les instances démocratiques de SSEU.

Devant rompre avec l'agriculture industrielle, grandement responsable des destructions écologiques et de la dégradation de la santé humaine, ce plan visera le développement rapide d'un vaste réseau d'agriculture paysanne, biologique ou agroécologique, répondant aux choix collectifs de production.

Cette transformation du système agricole devra permettre une augmentation globale de la captation carbone, associée à la revitalisation des sols et la régénération des écosystèmes vivants.

Dans le même temps, les investissements nécessaires devront être réalisés pour augmenter la résilience des structures de production face aux conséquences dévastatrices du dérèglement climatique.

Ce plan devra inclure la mise en place d'un système de gestion démocratique du foncier et de son usage, faisant de la terre cultivable un « commun* » au service de l'intérêt collectif, du local au national.

Ce système pourrait développer ce qui est aujourd'hui réalisé par « Terre de liens* », moyennant un conventionnement spécifique visant un important changement d'échelle.

Concernant l'eau, l'énergie, et l'attribution d'un forfait logement utilisable au sein du réseau public et privé conventionné, plusieurs règles devront être associées aux droits garantis.

En termes d'eau et d'énergie, les premiers litres et les premiers kilowatt-heures utilisés par mois et par personne seront pris en charge par la SSEU.

Au delà, les consommations supplémentaires seront assujetties à une sur-facturation croissante, déterminée démocratiquement en fonction des consommations et des conditions de logement des personnes concernées. Le résultat de ces sur-facturations sera reversé au système de Sécurité sociale et écologique universelle.

La production en énergies renouvelables, permettant de répondre aux besoins garantis, devra être développée dans le cadre du conventionnement, sur base coopérative ou de service public, en gestion et sous contrôle démocratique par les instances de la SSEU.

Il s'agira de planifier la progression de la production en fonction des droits d'accès mis en œuvre et des réductions de consommation souhaitées et réalisées, y compris au sein du réseau conventionné.

L'eau sera protégée comme bien commun à préserver, et placée en gestion collective, en régie publique ou sous forme de coopérative conventionnée, sous contrôle des instances de la SSEU.

Concernant le logement, nous savons que pour avoir un effet déterminant sur les consommations globales, les objectifs de réduction des besoins en énergie doivent s'accompagner d'une baisse des surfaces habitées par les personnes aujourd'hui les mieux logées.

Le droit au logement devra donc être lié à une surface optimale par personne, au-delà de laquelle une surfacturation croissante sera mise en place, comme pour les consommations en énergie et en eau.

Pour que ces dispositifs puissent répondre à la fois aux objectifs de justice sociale et aux impératifs écologiques, il sera nécessaire de développer rapidement et à grande échelle un parc immobilier locatif conventionné, en gestion participative, associant les habitant.es et garantissant la tenue des objectifs de sobriété énergétique.

Ce développement du parc immobilier conventionné, fondé prioritairement sur la propriété collective, publique ou coopérative, sera lié à la mise en œuvre du plan de rénovation thermique réalisé par les professionnels formés et conventionnés, mettant en œuvre les critères sociaux et écologiques collectivement définis.

Pour être adoptées par l'ensemble de la population, les règles à respecter seront établies au sein des instances de la SSEU avec la participation du plus grand nombre.

Un système d'économie alternative conventionnée

La multiplicité des secteurs concernés par ces droits, implique le développement d'un important réseau d'activités associant, comme pour la santé aujourd'hui, des services publics et des structures économiques sous statut privé, respectant les critères et les objectifs liés au conventionnement.

Allant bien au delà de la fixation des tarifs de remboursement des activités répondant aux droits, le conventionnement engagera chaque structure du réseau à respecter des objectifs sociaux, écologiques et de fonctionnement démocratique associés aux impératifs de mutation à mettre en œuvre. Des procédures d'évaluation des impacts des transformations réalisées seront développées.

Les modes d'organisation et de gestion collective, publique ou coopérative seront favorisés, visant le développement d'une « économie des communs », en gouvernance partagée et propriété gérée collectivement hors logique de profit.

D'autres objectifs spécifiques seront à prendre en compte par les instances de gestion du système. Ils viseront notamment :

- la transformation et la conversion des activités industrielles, en vue de garantir :
 - la relocalisation sur les territoires et l'optimisation à l'échelle nationale,
 - la limitation de la production aux besoins d'intérêt général,
 - l'augmentation de l'efficacité énergétique,
 - la sécurité pour le personnel et les populations,
 - et la préservation des ressources,
- la réorganisation des systèmes de transport priorisant les transports en commun, les transports bas carbone, ainsi que la réduction des distances d'approvisionnement et des distances entre domiciles et lieux de travail,

- le développement des « low tech* » et de l'économie circulaire, favorisant la remise en état des objets et la réutilisation des matières premières récupérées.

Toutes les initiatives citoyennes et les innovations écologiques et sociales aujourd'hui à l'œuvre pourront trouver leur place et se développer dans ce système visant la multiplication des projets alternatifs à grande échelle.

Afin de soutenir le mouvement de transformation souhaité, des formations et des accompagnements seront proposées aux structures conventionnées. Ces formations et accompagnements concerneront notamment :

- les modes de gouvernance et de décisions collectives, ainsi que la régulation des conflits au sein des organisations,
- les enjeux écologiques et de décroissance des consommations en énergie et en ressources,
- la relocalisation optimale des échanges au sein du réseau conventionné, avec facilitation des coopérations entre les membres.

Afin d'étendre rapidement ce réseau conventionné et de répondre à l'ensemble des objectifs visés, nous envisageons le financement d'une part importante des salaires et des investissements nécessaires par les caisses de SSEU. Ces apports seront contractualisés avec comme contre-parties :

- un engagement concernant les productions réalisables, en vue de couvrir les besoins dans le respect des objectifs écologiques et sociaux collectivement déterminés,
- un accord sur les besoins en investissements et en nombre de personnes travaillant, afin de remplir les objectifs fixés,
- la définition et le contrôle des étapes de progression pour parvenir au respect des critères écologiques et sociaux définis par le conventionnement,

- la limitation des écarts de salaires et le reversement d'une part importante de la valeur ajoutée, en proportion des financements accordés.

Ce réseau d'activités économiques et de services conventionnés développé sur tous les territoires, constituera la base d'un système d'économie alternative, organisé en réseau et géré par les bénéficiaires, avec les salarié.es et les professionnel.les concerné.es.

Démocratie au sein du système de Sécurité Sociale et Écologique

Nous proposons que les instances de décision et de gestion de ce système de Sécurité sociale et écologique universelle soient organisées et développées avec un objectif de fonctionnement démocratique élevé et inédit.

Il s'agira de mettre en place un système impliquant le plus grand nombre de personnes dans les processus de délibération, de contrôle et d'évaluation mis en œuvre. Cette implication citoyenne forte permettra de développer la volonté d'engagement et le sentiment de responsabilité collective indispensable pour garantir la pérennité du projet.

Une attention particulière sera portée à la participation effective des personnes les plus précarisées ou vulnérables, aujourd'hui éloignées des instances et lieux de pouvoir.

Les décisions seront prises au plus près des personnes et des territoires. Les instances régionales et nationales auront comme champs de compétences uniquement les questions nécessitant une coordination ou des moyens mutualisés plus larges, sous mandat et en interaction avec les instances locales.

On peut envisager concrètement la constitution des instances de SSEU sur la base du tirage au sort, en s'inspirant de ce qui a été réalisé pour la Convention citoyenne pour le climat* de 2019-2020. Ces instances, renouvelées

régulièrement, pourraient fonctionner de manière collégiale en associant les bénéficiaires et les professionnels du secteur conventionné.

Pour faciliter l'horizontalité des pouvoirs et l'implication d'un nombre grandissant de personnes, des méthodes d'élaboration et de décision faisant grandir nos capacités collectives devront être développées, notamment :

- les décisions par consentement, après dépassement des objections, sur le modèle « sociocratique* »,
- ou les systèmes de cercles, inspirés des principes « d'holocratie* », avec liens montants et descendants entre les différents niveaux, du local au national.

Un système de contrôle citoyen concernant le fonctionnement et le respect des engagements pourra être assuré par des instances spécifiques nommées par tirage au sort.

Afin de garantir la cohérence entre les décisions prises au niveau local et les objectifs à définir au niveau national, il semble important d'envisager un cadre commun définissant les principes et les orientations à mettre en œuvre dans la durée à tous les niveaux de l'organisation.

On peut envisager d'écrire et de valider collectivement une charte, commune à tous les territoires, révisable uniquement selon un processus accepté par toutes et tous, définissant les fondamentaux structurant l'ensemble du système.

Afin d'être protégée des tentatives de déconstruction dont elle pourrait faire l'objet, conjointement aux décisions politiques de mise en œuvre, la Sécurité sociale et écologique universelle devra être inscrite, avec son cadre et ses objectifs, dans la constitution, validée et modifiable uniquement par référendum.

La SSEU serait ainsi constitutionnellement missionnée pour mettre en œuvre, avec la participation du plus grand nombre et hors logique concurrentielle et de profit, les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation des

écosystèmes et de la biodiversité, autant que la protection contre toutes les précarités sociales et humaines.

Répartition des rôles et des pouvoirs entre SSEU et État

Comme pour la Sécu telle qu'elle fut instituée en 1945, il est important que la SSEU soit conçue comme institution publique et démocratique indépendante, complémentaire de l'État et des collectivités locales, en étant gérée par des instances dédiées sous statut autonome spécifique.

Notons que même si l'étatisation de la Sécurité sociale s'est imposée dans le temps, ce statut non-étatique de l'institution est toujours valide aujourd'hui.

Cette indépendance par rapport à l'État doit garantir que les orientations prises et le fonctionnement de la SSEU s'inscrivent dans le long terme, en étant protégés des aléas électoraux.

Pour cela, la SSEU doit avoir la maîtrise de son budget. C'est elle qui doit avoir la pleine responsabilité de la gestion de ses ressources. Concernant la définition des taux de cotisation et autres cadres législatifs dont dépendra la SSEU, les décisions pourraient être prises par l'Assemblée nationale sur la base stricte des besoins évalués et des propositions faites par les instances de Sécurité sociale et écologique universelle.

Sa capacité à résister aux volontés de déconstruction par les puissances contraires sera d'autant plus essentielle que le temps politique qui permettra sa mise en œuvre risque d'être court, comme ce fut le cas pour la Sécu entre 1945 et 1947.

Notons que son statut non-étatique pourra aussi permettre d'établir des accords de fonctionnement internes au réseau économique conventionné, sans que ces choix soient limités par les accords internationaux de libre échange qui s'imposent aux États.

Même dans la perspective souhaitée où les institutions d'État et les collectivités locales seraient réorganisées de manière plus démocratique qu'aujourd'hui, cette autonomie démocratique de la SSEU devra être maintenue et garantie.

Là où la Sécurité sociale et écologique gèrera la couverture des besoins essentiels et le travail de restauration écologique qui lui sera associé, les institutions d'État assumeront leurs fonctions de gestion du cadre légal et administratif concernant l'ensemble de la vie sociale et économique du pays, à l'exception des champs spécifiquement dédiés à la SSEU.

Sur le plan économique, l'État et les collectivités territoriales pourront et devront, réglementer, limiter et réorienter l'économie concurrentielle, par les lois et la fiscalité, avec l'objectif souhaité de réduire ses impacts délétères sur la nature et la vie humaine.

L'État gardera la responsabilité de gestion et de développement des services publics. La mise en œuvre de la SSEU devrait être cependant associée à une démocratisation de leur gestion, impliquant fortement les bénéficiaires et les professionnels concernés.

Concernant la gestion des services publics répondant aux objectifs et aux missions de sécurité sociale et écologique, elle pourrait être à terme déléguée à la SSEU. Tout en conservant le statut salarial de la fonction publique, ces services publics intégrés au système SSEU seraient alors gérés dans le respect des critères du conventionnement, en impliquant les bénéficiaires et les salarié.es dans les instances de gouvernance et les processus de décision. La reconstruction nécessaire du service public de la santé pourrait être menée dans ce cadre.

Face aux urgences des prochaines décennies, certaines interventions de l'État, lui-même réorganisé et démocratisé, pourraient s'avérer indispensables pour soutenir l'action de la SSEU. Dans une conjoncture politique favorable, cela pourrait notamment concerner l'usage des pouvoirs de

préemption ou de nationalisation en vue de placer en gestion coopérative et sous contrôle démocratique les moyens de production répondant aux objectifs de la SSEU.

L'objectif global serait de construire une forme d'équilibre démocratique entre les pouvoirs descendants assurés par les institutions étatiques, administratives et législatives, et ceux ascendants gérés par et pour les citoyennes et les citoyens au sein du système de Sécurité sociale et écologique universelle.

Travail, salaire et revenu

Dans une perspective de travail valorisant et socialement utile, et de revenu ou de salaire garanti en suffisance pour chacun.e tout au long de sa vie, les liens entre travail, salaire et revenu devront être repenser.

Plusieurs propositions tentent de répondre à ces questions, avec des différences parfois importantes, telles que le « nouveau statut du travail salarié* » proposé par la CGT, le « salaire à vie et à la qualification* » défendu par Bernard Friot et le Réseau Salariat, ou le « revenu inconditionnel » ou « revenu universel ».

Sans entrer dans les débats nécessaires entre ces différentes options, nous choisissons d'envisager la mise en œuvre par la SSEU, des aspirations communes essentielles dont ces différentes propositions sont porteuses, en vue de rompre avec la précarité sociale et le travail subi ou dénué de sens.

➤ Le premier objectif que nous souhaitons concrétiser est de garantir un revenu satisfaisant pour chacun.e, dès 16 ans et jusqu'à la fin de sa vie, dans le cadre d'un droit universel géré et financé par le système de SSEU.

Au sein du réseau conventionné comme dans l'ensemble de l'économie nationale, la continuité d'une base importante de salaire et de revenu devra être assurée par la SSEU,

indépendamment des périodes avec ou sans contrat de travail.

Ce niveau de base important devra être déterminé par les instances démocratiques de la SSEU. Les moyens nécessaires pour répondre aux besoins devront être à la hauteur des choix qui seront faits.

Notons que l'ensemble des droits garantis par la SSEU représenteront à eux seuls un niveau déjà conséquent de salaire socialisé garanti à toutes et tous. Plus cette part de salaire socialisé sera importante, moins le revenu monétarisé à garantir en complément sera donc élevé.

➤ Le deuxième objectif serait que la SSEU garantisse l'accès à un travail choisi et valorisant à toute personne qui le souhaite, particulièrement au sein de la dynamique de reconstruction sociale et écologique mise en œuvre dans le cadre du conventionnement.

Toutes les personnes aujourd'hui exclues du travail, ou travaillant dans des secteurs qui devraient être réduits, ou mis à l'arrêt faute de plan de reconversion pouvant répondre à l'intérêt général, devront trouver place dans le développement du réseau conventionné.

Dans une perspective de résilience face aux dérèglements écologiques et sociaux, nous allons devoir baisser fortement les consommations énergétiques et les impacts négatifs sur les écosystèmes, tout en répondant aux besoins essentiels de toutes et tous par le développement des droits garantis.

Dans ce contexte, le travail ne manquera pas. Toute personne souhaitant travailler le pourra.

Les critères de conventionnement devront garantir que ce travail soit émancipateur, riche de sens et créateur de relations humaines constructives et solidaires.

Travail pour tou.tes et financement de la Sécurité sociale et écologique

Une des limites importantes concernant l'élargissement des droits est la question du financement. Cela renvoie en premier lieu au taux des cotisations sociales, ainsi qu'au nombre d'emplois et au niveau global des salaires à l'échelle nationale.

On peut facilement s'accorder sur le fait qu'il y a des richesses considérables qui sont accaparées par une minorité. La socialisation d'une part importante de ces richesses générées par le travail de toutes et tous pourrait permettre de rétablir l'entièreté des droits à la santé et à la retraite. Elle pourrait aussi rendre possible l'instauration de droits nouveaux.

Depuis 1945, les cotisations sociales - patronales et salariales - sont calculées sur le montant des salaires de celles et ceux qui travaillent. Jusque dans les années 90, où la volonté d'étatisation de la Sécurité sociale s'est progressivement imposée, elles ont constitué l'essentiel des ressources mutualisées permettant à la Sécurité sociale de garantir la protection sociale et d'assurer la prise en charge des frais de santé à chacun.e.

Ces cotisations représentent la part de la valeur ajoutée ou de la richesse produite par les travailleuses et les travailleurs, qui leur revient sans leur être versée en salaires individuels. Elle est mutualisée et gérée au sein du système de Sécurité sociale par celles et ceux qui l'ont générée, pour l'intérêt de toutes et tous. Cela différencie les cotisations sociales des impôts qui alimentent les finances publiques gérées par l'État.

C'est prioritairement sur cette base fondatrice qu'il s'agit d'envisager la reprise en main et les élargissements du système de Sécurité sociale. Reste à imaginer les moyens concrets possibles à mettre en œuvre pour y parvenir à l'échelle nécessaire, moyennant un changement de cap politique et institutionnel indispensable.

Concrètement, il s'agit d'envisager :

1. Comment rétablir les cotisations patronales pour les bas salaires à leur niveau normal, sans risquer d'entraîner une réduction du nombre d'emplois au détriment des personnes qui en ont aujourd'hui besoin pour vivre ?
2. Comment orienter le fruit de la production globale de richesses vers le développement des activités nécessaires aux besoins collectifs, plutôt qu'en faveur des investisseurs, des actionnaires et de leurs profits ?
3. Comment développer les possibilités de travail ou d'activité porteuses de sens, pour toutes celles et ceux qui le souhaitent, avec des conditions de salaires et d'activités satisfaisantes, sachant que plus les emplois seront nombreux et bien payés, plus les cotisations augmenteront et plus le budget de la Sécurité sociale pourra être élargi ?

Parmi les propositions développées concernant le financement des transformations sociales et écologiques nécessaires, une proposition semble répondre en partie à ces trois questions.

Cette proposition est portée par Benoît Borrits, auteur notamment des livres « Coopératives contre capitalisme » et « Au delà de la propriété, pour une économie des communs ». Il nomme son projet « Sécurité économique ». *Voir la vidéo de présentation sur le site www.securiteeconomique.org*

Cette proposition pourrait tracer un chemin permettant d'envisager la reprise en main et l'élargissement des droits, autant que l'accès à un travail utile et épanouissant pour toutes celles et ceux qui le désirent, particulièrement au sein du réseau conventionné par la Sécurité sociale et écologique universelle si on en fait le choix.

Le principe énoncé par Benoît Borrits est simple.

Notons qu'il concerne uniquement le secteur privé, prenant en compte le fait que le secteur public est déjà financé par un système de mutualisation des ressources via les impôts.

La proposition consiste à mutualiser une part, si possible conséquente, de la valeur ajoutée produite nationalement par les entreprises exerçant sur le territoire, quelle qu'en soit la forme, incluant les professions indépendantes et les associations.

Cette part de la richesse collective produite serait ainsi collectée pour être redistribuée proportionnellement au nombre de personnes salariées ou travaillant dans les structures économiques concernées. Cette redistribution se ferait par versement aux entreprises employeuses d'un pourcentage du SMIC par salarié.es, si possible élevé et incluant les cotisations sociales sans exonération.

Ce système provoquerait un glissement de la richesse produite nationalement, des entreprises générant de la valeur ajoutée avec faible niveau de salaires versés, vers les entreprises génératrices d'emplois.

Il permettrait notamment :

1. de développer les emplois et faciliter la création d'entreprises même dans des secteurs à « rentabilité financière » plus faible.
2. de rétablir les cotisations sociales patronales sans exonération, au bénéfice du système de Sécurité sociale, en cessant de favoriser le maintien des salaires à leur plus bas niveau.

Notons que dans sa conception, il ne définit pas de règle de redistribution des sommes collectées, autre que concernant le nombre d'emplois, qui permettrait d'orienter l'activité économique selon les impératifs sociaux et écologiques actuels.

Afin de dépasser cette limite, l'adjonction de ce système au projet de Sécurité sociale et écologique élargie pourrait ouvrir des perspectives déterminantes en terme de développement des emplois dans les structures respectant les critères du conventionnement.

S'ajoutant à l'incidence positive sur les cotisations sociales, on pourrait en effet choisir de favoriser les structures et collectifs de travail conventionnés en leur assurant le versement d'un pourcentage plus élevé du SMIC pour chaque personne y travaillant.

Ce soutien ciblé aux emplois dans le secteur conventionné serait ainsi lié au respect des objectifs sociaux et écologiques, associés à des objectifs de production, établis et contrôlés démocratiquement par les caisses et les instances de Sécurité sociale et écologique.

Notons que ce système permettrait aussi de mutualiser, entre l'ensemble des entreprises en activité au niveau national, l'augmentation des taux de cotisation nécessaire à l'élargissement des droits garantis. Cette augmentation serait ainsi plus facile à assumer par les entreprises moins productrices de « valeur financière ajoutée ».

Augmentation du revenu pour le plus grand nombre

Considérons que l'ensemble des nouveaux droits garantis par la SSEU en termes d'alimentation, de logement, d'énergie et d'eau, représentent l'équivalent de 500 euros* mensuels attribués à chaque personne habitant sur le territoire français, hors revenus en monnaie.

** Cette valeur est un ordre de grandeur indicatif, le montant des droits garantis devant notamment tenir compte des capacités à y répondre.*

Cette valeur de 500 euros, potentiellement disponible via la carte vitale sous forme de droits d'accès aux biens et services concernés, s'ajouterait aux salaires et revenus monétaires perçus par chacune et chacun. Elle constituerait une part de salaire socialisé attribuée à toute personne vivant sur le territoire français, indépendamment de son activité professionnelle ou contractualisée.

Pour les personnes percevant aujourd'hui le SMIC, ce montant équivalant à 500 euros supplémentaires amèneraient leur revenu global, droits SSEU compris, au niveau actuel du salaire médian*, passant d'environ 1200 euros nets à 1700 euros.

** Le salaire médian est le salaire dont la moitié de la population active perçoit moins et l'autre plus.*

Afin de financer en partie ces nouveaux droits, on pourrait envisager un système de contributions payées par les employeurs sous forme de cotisations patronales supplémentaires proportionnelles aux salaires dépassant, par exemple, 2500 euros nets mensuels.

L'un des principes fondateurs de la Sécurité sociale est que « chacun donne selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Conformément à ce principe, les personnes percevant des revenus supérieurs à 2500 euros mensuels, pourrait se voir prélever une cotisation salariale supplémentaire, proportionnelle à leur rémunération et pouvant atteindre jusqu'à 500 euros.

A lui seul, ce système pourrait assurer le financement d'une part conséquente des droits supplémentaires mis en œuvre.

Évolution des modes de calcul des cotisations sociales

Au-delà des pistes déjà évoquées, considérant l'ampleur des besoins prévisibles dans un contexte de dégradation écologique accélérée et de décroissance énergétique nécessaire, il semble important d'envisager d'autres formes de financement et de cotisation, en complément des cotisations sociales calculées sur les salaires.

En effet, le calcul des cotisations proportionnelles au montant des salaires, favorise aujourd'hui les entreprises qui versent les plus bas salaires, robotisent, sous-traitent ou délocalisent.

L'instauration de cotisations sociales calculées sur l'ensemble de la valeur ajoutée - avant versement des salaires et des dividendes - pourrait donc être tout à fait pertinente. L'association entre la SSEU et le système de Sécurité économique défendu par Benoît Borrits permettrait de mettre concrètement ce système de cotisations en place.

D'autres cotisations pourraient être instituées, notamment des cotisations calculées sur le montant des hauts salaires et des dividendes versés aux actionnaires, dividendes en pleine augmentation alors que la moyenne globale des revenus de la population baisse et que les précarités augmentent de toutes parts. A défaut d'interdire ces rémunérations pour cause d'indécence et d'inégalité criante, ces cotisations pourraient être fortement croissantes pour les salaires et les dividendes dépassant un seuil à déterminer.

Notons qu'aujourd'hui, à l'opposé de cette mesure de justice sociale, les cotisations sociales concernant le chômage et les retraites pour les hauts salaires sont plafonnées. De ce fait, au-delà de ce plafond, fixé pour 2023 à 3666 € bruts mensuels, les salaires sont exonérés de ces cotisations.

Aussi nécessaires et justes soient-ils, ces différents systèmes de cotisations présentes cependant une limite qui doit être prise en compte. **Les activités économiques « les plus solvables » sont souvent liées à l'exploitation des énergies fossiles, à l'exploitation des ressources et des humains, à la délocalisation et la sous-traitance ou à la surconsommation de masse. Ce sont donc aussi celles dont nous devons nous défaire.**

Qu'il s'agisse de cotisations ou de fiscalité, il n'est en rien souhaitable de dépendre des bons résultats des entreprises les plus néfastes pour financer ou subventionner les investissements et les activités les plus nécessaires ou vertueuses.

Il semble donc important de concevoir les augmentations de cotisations, qui permettent le transfert des richesses d'un système à l'autre, comme des mesures à court ou moyen

terme. A plus long terme, d'autres modes de financement doivent être envisagés, qui ne soient pas dépendants du PIB et de la croissance économique, ou des activités qu'il faudrait mettre à l'arrêt.

Socialisation des moyens de production

Au-delà des ressources collectées via les cotisations, des mesures exceptionnelles pourraient être prises concernant les infrastructures et les patrimoines, qu'ils soient productifs, fonciers ou immobiliers, indispensables à l'accomplissement des missions de sécurité sociale et écologique.

L'urgence écologique impose une réponse collective d'ampleur. Pour autant, une grande part des moyens nécessaires à cette mutation ne sont pas aujourd'hui à la disposition de la collectivité.

Dans un contexte d'urgence écologique et de nécessité accrue, au-delà des éventuelles préemptions ou nationalisations qui pourraient être imposées par l'État aux propriétaires de biens et d'infrastructures d'intérêt général, il pourrait être intéressant d'envisager certaines formes nouvelles de « contrat social et écologique ».

Comme alternative possible aux préemptions qui doivent restées envisageables, il pourrait notamment être proposé aux détenteurs des biens concernés de transformer en parts sociales coopératives la valeur de leurs propriétés afin de permettre à la Sécurité sociale et écologique universelle de remplir ses objectifs.

Dans les structures coopératives, le nombre de parts sociales correspondant au capital détenu est dissocié du pouvoir de décision des personnes concernées, sur la base d'une voix par personne associée.

L'usage et la gestion de ces biens seraient ainsi placés sous gouvernance démocratique impliquant majoritairement les

personnes y travaillant et les bénéficiaires des productions de biens et de services en question.

Au moins jusqu'à atteindre la garantie de l'ensemble des droits SSEU, cette conversion des biens détenus en parts sociales coopératives ne donnerait droit à aucune rémunération, aucun remboursement sauf besoin avéré, ni aucune augmentation possible de leur valeur. Par la suite, ces opérations seraient soumises à des conditions limitatives strictes, sous décision et contrôle des instances démocratiques de la SSEU

L'ensemble du travail et des investissements effectués dans le cadre des missions de la SSEU seraient ainsi mis au service de l'intérêt collectif, hors logique de profit des propriétaires de biens nécessaires à la collectivité.

Notons que dans notre contexte de dégradation globale, ces mesures pourraient au final devenir des mesures de protection des patrimoines pour celles et ceux qui en resteraient propriétaires sous forme de parts sociales coopératives.

Concernant les secteurs économiques contraires à l'intérêt collectif ou dévastateurs sur les plans écologiques et sociaux, ils seront voués à la reconversion, à la réduction d'activité, ou la mise à l'arrêt. La propriété des moyens de production concernés devraient alors faire l'objet de mesures d'expropriation et de dépollution obligatoire imposées par l'État.

Compte-tenu de l'ampleur des besoins, au delà de l'élargissement des cotisations sociales et de la mise en « communs* » des biens et infrastructures nécessaires, il reste indispensable d'envisager d'autres ressources possibles dont pourraient bénéficier la Sécurité sociale et écologique universelle.

Il est notamment important d'envisager comment maintenir le financement des activités conventionnées répondant aux besoins collectifs, dans la perspective d'une décroissance du PIB et de la valeur ajoutée globale subie ou planifiée.

La monnaie au service de la Sécurité Sociale Écologique

Pour une monnaie nationale Sécu complémentaire de l'euro

Sans que cela constitue un moyen effectif de financement, il semblerait pertinent d'envisager la mise en place d'une « monnaie nationale Sécu » complémentaire de l'euro, fondée sur les mêmes principes que les « monnaies locales complémentaires* ». Cette monnaie Sécu serait dédiée aux règlements par les caisses de SSEU d'une part des droits couverts par les structures conventionnées.

Le principe de fonctionnement serait que les différents droits garantis par la SSEU soient attribués aux bénéficiaires via l'utilisation d'une carte vitale multi-secteurs. Cette carte donnerait accès à un montant défini en équivalent euro concernant l'alimentation, le logement, l'eau et l'énergie au sein du réseau conventionné.

Une fois ces droits utilisés par les bénéficiaires auprès des professionnels conventionnés, les caisses de SSEU verseraient aux professionnels concernés les sommes correspondantes. C'est le système qui fonctionne aujourd'hui pour les frais médicaux pris directement en charge par la Sécurité sociale dans le cadre du dispositif de « tiers payant ».

Si ces règlements par les caisses de SSEU se font en euros, les professionnels pourront les utiliser comme ils le souhaitent dans leurs échanges avec les autres acteurs du réseau conventionné, ou en dehors sans que cela puisse être orienté ou contrôlé. A contrario, si ces règlements par les caisses de SSEU se faisaient au moins en partie en monnaie Sécu, cette monnaie dédiée ne serait utilisable par les professionnels conventionnés qu'entre eux. Ce système garantirait que les montants ainsi versés par les caisses de

SSEU, continuent de circuler entre les structures et les acteurs économiques respectant les critères et les objectifs sociaux et écologiques définis collectivement.

Concrètement, plus les droits garantis par la SSEU concernent des secteurs d'activité différents, plus les membres du réseau conventionné seront nombreux et diversifiés dans leurs productions de biens et de services, et plus ils pourront répondre à leurs propres besoins auprès d'autres membres conventionnés.

Sachant que les besoins d'approvisionnement en biens et services ne seront pas totalement couverts en interne au sein du réseau, surtout dans les premiers temps, il s'agira d'évaluer la part des règlements effectués qui devra être réalisée en euros et celle qui pourra être faite en monnaie Sécu.

Le principe des monnaies complémentaires, principe légal auquel répondent toutes les monnaies locales existantes aujourd'hui, est que le montant de monnaie complémentaire circulant parmi les membres doit avoir son équivalent en euro mis en réserve. Cela garantit la possibilité aux utilisateurs de pouvoir récupérer la valeur de cette monnaie en euro en cas de nécessité.

Sans nécessité de changer le cadre légal, il pourrait en être de même pour la monnaie Sécu.

Cette réserve pouvant devenir conséquente, il pourrait être opportun de constituer une structure financière dédiée, sous gestion et contrôle des instances de la SSEU, permettant d'octroyer des prêts sans intérêt pour les investissements non subventionnés par les cotisations au sein du réseau conventionné.

Ces prêts viendraient compléter les subventions d'investissement qui seront accordées directement par les caisses de SSEU à partir des cotisations collectées pour répondre aux objectifs fixés collectivement.

Notons que, moyennant un changement d'échelle, cela pourrait être réalisé par conventionnement spécifique d'une structure financière et coopérative telle que la NEF* qui a déjà le statut de banque et qui partage grandement les valeurs essentielles de la SSEU.

Ce système de monnaie complémentaire Sécu permettrait ainsi de multiplier la capacité d'utilisation des cotisations SSEU collectées, la partie mise en réserve permettant d'une part, de garantir l'équivalent de la masse de monnaie Sécu en circulation au sein du réseau conventionné, et d'autre part, de pouvoir faire des prêts en complément des subventions allouées.

Au-delà de la monnaie complémentaire

Pouvant être associé à ce système de monnaie complémentaire, il serait envisageable de mettre aussi en œuvre au sein du réseau conventionné, un système de « crédit mutualisé », ou « Barter* » *signifiant troc en anglais*.

Un tel système a été expérimenté à grande échelle par les PME suisses en 1934, en réponse à la crise qui sévissait depuis 1929. Les PME suisses ont alors décidé de mettre en œuvre un système leur permettant de travailler et d'échanger entre elles indépendamment du franc suisse en dévaluation. Ce système leur a permis de traverser sans grand dommage les crises successives entre 1934 et 1945. Aujourd'hui, 60000 PME suisses utilisent encore le nommé « WIR* » en complément de leurs échanges en franc suisse ou autres devises. Cette monnaie particulière, appartenant à ses utilisateurs, est aujourd'hui officiellement intégrée au système monétaire suisse.

Dans leur fonctionnement, ces systèmes de crédit mutualisé ou Barter sont des systèmes d'échange inter-entreprises.

Ces « monnaies Barter » sont utilisables uniquement entre les membres de leur réseau. Elles peuvent avoir une valeur d'échange équivalente à la monnaie officielle pour en faciliter

l'usage. Mais à la différence des monnaies complémentaires, elles ne sont pas convertibles en monnaie classique.

Concrètement, le principe de fonctionnement de ces « quasi-monnaies » repose sur la possibilité d'avoir des comptes négatifs pour les entreprises qui se fournissent en biens et services auprès des autres acteurs de la communauté. En contre-partie, les fournisseurs de biens et de service voient leurs comptes crédités en positif. La somme cumulée des débits et des crédits sur l'ensemble du réseau reste égale à zéro. L'équilibre s'établit au fur et à mesure des échanges entre les membres.

Il n'y a donc pas besoin d'avoir une réserve monétaire préalable pour pouvoir échanger et se développer au sein du réseau constitué. Il n'y a pas non plus de dette à rembourser, ni d'intérêt à payer.

Il s'agit d'un système fondé sur la solidarité et la confiance entre les membres. Les membres définissent entre eux les règles permettant de gérer leur système de manière fiable.

Notons que les systèmes de barter, nombreux en Amérique du nord, se développent en Europe, sans difficulté au regard des traités européens. Rien n'empêche donc d'envisager à court terme la création d'un tel système, géré par les instances de SSEU et les professionnels conventionnés.

Ce « barter Sécu », indépendant des cotisations collectées pour le financement des droits, ajouterait un pouvoir de développement propre au réseau conventionné dédié aux missions de la SSEU.

Comme c'est le cas sur le territoire franco-suisse autour de Genève, le « barter Sécu » pourrait être associé dans son utilisation au système de monnaie complémentaire convertible en euro, sous la forme d'une cryptomonnaie dédiée, à comptes multiples.

Recours à la création monétaire par la BCE

Selon les principes économiques et financiers en vigueur, toute création monétaire est aujourd'hui liée à une dette nécessairement remboursable avec intérêts dus aux créanciers.

En Europe, depuis les accords de Maastricht, les États ont l'obligation de se financer auprès des banques privées. Les banques centrales nationales sont assujetties à la Banque centrale européenne et ne peuvent plus financer les dépenses publiques ou les investissements décidés par les États, comme ce fut le cas pour la reconstruction des pays européens après la seconde guerre mondiale.

La Banque centrale européenne, en dehors de tout contrôle démocratique, ne prête ainsi qu'aux banques privées. Les traités européens lui donnent pour mission quasi unique de limiter l'inflation.

Ces principes n'ont cessé de justifier les campagnes d'austérité budgétaire des dernières décennies.

Au nom de ces dogmes, la BCE, le FMI et la commission européenne ont notamment imposé à la Grèce un plan massif de privatisation des biens publics et de réduction à grande échelle des dépenses de l'État, ce qui a eu pour conséquence la paupérisation de la majorité de la population.

Sauf à vouloir imposer des conditions de vie misérables à toutes les populations européennes, compte-tenu des quantités des devises mises en circulation face aux crises et aux événements sanitaires et climatiques qui s'enchaînent et qui vont s'amplifier, les dogmes européens qui prévalent aujourd'hui concernant la création monétaire pourraient être renversés.

Déjà depuis 2015, suite à la crise financière de 2008, pour sauver le système bancaire, la Banque centrale européenne contourne les principes qui lui interdisent de financer

directement les États, en rachetant aux banques privées, par milliards d'euros, l'équivalent des prêts que celles-ci accordent aux États.

En période de pandémie COVID, les États ont mis sur la table des milliers de milliards d'euros et de dollars à l'échelle internationale, pour éviter un processus d'effondrement économique et financier généralisé.

Le débat engagé en 2021 par 150 économistes européens, demandant d'annuler les 3000 milliards d'euros de dettes publiques ainsi détenues par la BCE, en contre-partie d'engagements d'investissements écologiques à la hauteur des enjeux, montre que la remise en question des principes monétaires européens est aujourd'hui possible.

L'amplification des catastrophes écologiques et la menace des pénuries en énergie et matières premières, aujourd'hui accentuée par la guerre en Ukraine, pourraient pousser vers d'autres formes de création monétaire par la BCE, devenant cette fois « libres de dette ».

En 2020, les économistes Alain Grandjean et Nicolas Dufêne, dans leur livre « Une monnaie écologique* » ont ainsi plaidé pour une création monétaire sans dette par la BCE, placée sous contrôle démocratique, et mise au service d'un grand plan visant la neutralité carbone en 2050.

Le pouvoir de création monétaire sans dette ni intérêt que possède la BCE, ouvre donc maintenant des perspectives jusqu'alors inenvisageables.

Si un tel renversement de paradigme monétaire et financier devenait possible au sein de l'Union européenne, il serait particulièrement pertinent que la Sécurité sociale et écologique universelle soit missionnée pour gérer le fruit de cette création monétaire au niveau national.

Cette perspective semble cependant difficile à envisager à court terme.

La mise en œuvre de la Sécurité sociale et écologique universelle ne peut donc pas reposer sur cette hypothèse.

Pour autant, à moyen terme, dans une situation planétaire en dérèglement accéléré, il semble crucial de préparer le possible recours à ces nouveaux modes de financement des activités humaines répondant à l'intérêt général.

C'est probablement le seul moyen qui pourra permettre d'organiser et développer à grande échelle, un système efficace et salubre de solidarité entre les humains et de préservation du monde vivant, aux niveaux des pays, comme au niveau international.

La Sécurité sociale et écologique universelle se donne concrètement cette mission à l'échelle nationale, mais rien ne garantit qu'elle sera effectivement investie, le temps venu, pour recevoir ce type de financement.

Ce sera donc l'un des enjeux futurs, probablement peu éloigné de notre temps présent.

Racines et développement du projet

Une première ébauche du projet de « Sécurité sociale et écologique universelle » a été réalisée par le groupe Alternatiba St-Étienne en 2021, suite à plusieurs échanges organisés au sein du collectif « Plus Jamais Ça Loire » concernant la Sécurité sociale.

Souhaitant poursuivre ce travail, à l'occasion des initiatives proposées par le « Conseil national de la nouvelle résistance » pour les 77 ans de la Sécu, le groupe ayant initié le projet s'est constitué en comité local du CNNR.

Aujourd'hui, le projet de Sécurité sociale et écologique universelle est porté par le CNNR au niveau national. Un groupe thématique a été constitué pour poursuivre l'élaboration du projet et développer des outils pédagogiques permettant de le faire connaître et de l'enrichir.

La présentation faite dans ce livret constitue une base de propositions que nous souhaitons approfondir et soumettre aux personnes et aux organisations intéressées ou spécialistes des différentes questions abordées.

L'objectif est d'envisager ensemble la possible mise en œuvre de ce projet de SSEU, si l'opportunité politique pour y parvenir devenait réalité.

Pour nourrir ce travail d'élaboration, nous souhaitons aussi multiplier sur tous les territoires des actions d'éducation populaire en vue de faire connaître et d'améliorer les propositions en les confrontant aux réalités, aux attentes et aux besoins du plus grand nombre.

Le premier objectif de ces actions d'éducation populaire est de faire grandir la connaissance de l'histoire de la Sécu, en nous appuyant notamment sur le film « La Sociale » de Gilles Perret*. Il s'agit ensuite de voir comment cette histoire peut nous inspirer pour faire face aux défis du 21ème siècle.

Nous avons la conviction que ce projet de Sécurité sociale et écologique universelle peut réveiller l'élan populaire nécessaire au renversement des rapports de force, en vue de rompre avec le système dévastateur qui nous propulse vers un immense chaos.

Face aux urgences de plus en plus perceptibles, les actions se de pression et de désobéissance civile se multiplient, menées en direction des pouvoirs publics ou des multinationales par Alternatiba, les Amis de la Terre, ATTAC, Greenpeace, Extinction Rebellion, les syndicats ou les gilets jaunes et bien d'autres...

Il nous semble que ces actions, exigeant un changement radical en termes de justice sociale et de lutte contre le dérèglement climatique ou contre l'extinction massive du vivant, pourraient devenir plus percutantes et mobilisatrices si elles étaient aussi porteuses d'un projet tel que la « Sécurité sociale et écologique universelle ».

L'approfondissement du projet, le travail d'éducation populaire, ainsi que le croisement avec les expérimentations locales, les actions de pression et les luttes sociales et écologiques, pourrait constituer un moyen efficace de mobilisation en vue d'aboutir au basculement nécessaire.

Merci d'être nombreuses et nombreux à nous rejoindre pour concrétiser cette utopie réaliste et porteuse d'espoir.

***Vous pouvez suivre les avancées du projet
sur www.cnnr-secu.fr***

***L'ensemble des projets et des actions du CNNR
sont à suivre sur www.cnnr.fr***

Références et bibliographie

- * Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation : www.securite-sociale-alimentation.org
- * Bernard Friot : www.reseau-salariat.info/videos/c0e2853fb85ea61583690e7f3c9e284e/
- * Dominique Paturel : www.chaireunesco-adm.com/Pour-une-Securite-Sociale-de-l-Alimentation
- * Mathieu Dalmais : www.isf-france.org/articles/de-la-souverainete-alimentaire-la-securite-sociale-de-lalimentation
- * Thomas Coutrot « [une monnaie fiscale complémentaire de l'euro](#) » actus ATTAC 4 mai 2019
- * Bruno Théret : « [Il est possible de construire un circuit du trésor européen écologique](#) » Gestion Finances Publiques N° 4-2020 / Juillet-Août 2020
- * Benoît Borrits : www.securiteeconomique.org
- * Convergence nationale des services publics : www.convergence-sp.fr
- * Terre de liens : www.terredeliens.org
- * Sécurité sociale professionnelle : www.laec.fr/section/41/une-securite-sociale-professionnelle
- * Sécurité sociale du logement : www.cnl-nanterre.com /2020/11/une-proposition-concrete-la-securite-sociale-du-logement.html
- * Sécurité sociale du 21ème siècle : www.cgt.fr/dossiers/ conquerir-la-securite-sociale-du-xxie-siecle
- * Les Communs : www.lescommuns.org
- * Low tech : www.lowtechlab.org/fr
- * Convention citoyenne pour le climat : www.conventioncitoyennepourleclimat.fr
- * Sociocratie : www.fr.wikipedia.org/wiki/Sociocratie
- * Holocratie : www.fr.wikipedia.org/wiki/Holocratie
- * Nouveau statut du travail salarié : [CGT-2018-08-Fiche n° 6](#)
- * Salaire à vie et revenu universel : www.investigation.net/fr/ salaire-a-vie-revenu-universel-eviter-le-piege
- * Monnaies locales complémentaires : www.sol-monnaies-locales.org
- * La NEF Banque éthique : www.lanef.com
- * Barter : www.finance-innovation.org/barter-effectuez-achats-sortie-de-tresorerie
- * WIR suisse : www.wir.ch/fr/ Une monnaie écologique : www.dygest.co/nicolas-dufrene-and-alain-grandjean/une-monnaie-ecologique
- La Sociale de Gilles Perret : www.lasociale.fr

S'inspirant de ce qui a été réalisé en 1946 sous l'impulsion d'Ambroise Croizat, le projet de **Sécurité Sociale et Écologique Universelle** souhaite réveiller l'élan populaire nécessaire pour faire face aux défis du 21ème siècle

*Proposition du groupe de travail et d'action du
Conseil National de la Nouvelle Résistance*

www.cnnr.fr

Décembre 2022



Conseil National de la Nouvelle Résistance